

## DOCUMENT DE PROJET

### Pays Mali

<b>Titre du Projet :</b>	Projet d'appui à la finalisation et au démarrage de la mise en œuvre de l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes le plus vulnérables du PNSA
<b>Période</b>	2008-2009
<b>Lien avec la Stratégie de Réduction de la pauvreté</b>	Sécurité alimentaire et développement rural/ Création et promotion d'emplois durables/ promotion du genre et autonomisation de la femme
<b>Effets PNUAD auquel concourt le Projet :</b>	Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées.
<b>Résultats clés</b>	Promouvoir la croissance, le genre et l'atteinte des OMD
<b>Produits attendus</b>	Disponibilité d'information sur les 166 communes du PNSA/ Tenue de la consultation thématique/ Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'initiative
<b>Partenaire d'exécution :</b>	Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
<b>Parties responsables :</b>	Gouvernement du Mali
<b>Stratégie de partenariat</b>	Un cadre de partenariat sera établi avec les partenaires techniques et financiers, les institutions et les organisations intervenants dans la mise en œuvre et le suivi de l'Initiative.

### Description

Ce projet vise à accompagner le Gouvernement du Mali à réaliser les consultations qui s'avèrent indispensables pour l'analyse plus approfondie de certaines questions, en vue de finaliser et aider au démarrage de la mise en œuvre de l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA. Quatre objectifs spécifiques sont poursuivis : (i) établir une situation de référence des 166 communes les plus vulnérables ; (ii) élaborer un montage institutionnel et de gestion de l'initiative ; (iii) contribuer à la préparation et à l'organisation de la consultation thématique sur l'initiative des 166 communes; (iv) poursuivre le dialogue et la mobilisation des acteurs concernés et des partenaires techniques et financiers autour de l'initiative.

Période du Programme:	2008-2009
Domaines clés d'intervention :	Réduction de la pauvreté et atteinte des OMD
Identification Atlas :	00049688
Date de démarrage :	SEPTEMBRE 2008
Date de clôture :	DECEMBRE 2009
Arrangements de gestion :	

2008 AWP budget:	300.000 US\$
Ressources totales requises	500.000 US\$
Ressources totales allouées :	_____
• PNUD:	500.000 US\$
• FAO	
• Gouvernement/ CSA	

Au nom de

Signature

Date

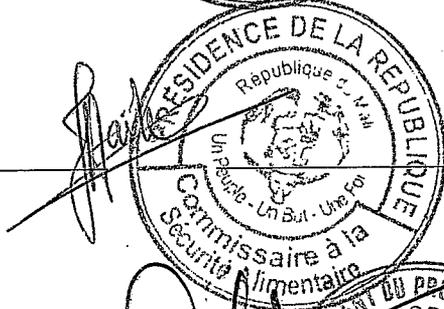
Nom/Titre

MAECI :



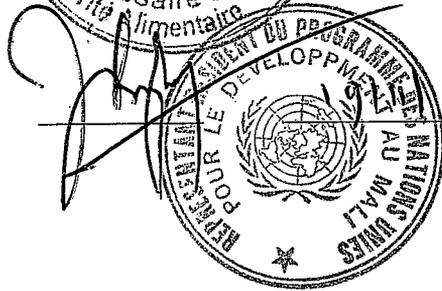
12/11/08 *Toussaint Goussier*  
Directeur DCT

CSA :



13/11/08 *Abou Kamsy*  
*Nana Yaya* *Maibara*

PNUD :



19/11/08 *Joseph Byll-Cetaria*  
RR

## I. Contexte :

Le Mali a organisé à Bamako, les 12 et 13 juin 2008, la sixième Conférence de Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Mali. Cette conférence était coprésidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Modibo Sidibé et par M. Ad Melkert, Administrateur associé du PNUD. A l'issue des travaux, les partenaires ont pris l'engagement de poursuivre leur effort d'accompagnement au Mali pour la mise en œuvre de ses stratégies de développement. En retour, le Gouvernement du Mali a réitéré sa volonté de conduire les réformes nécessaires à l'accélération de la croissance. La conférence a enregistré des annonces de financement de 2634 milliards de FCFA (5,3 milliards de dollars) entre 2008 et 2011, et de 3215 milliards de FCFA (6,4 milliards de dollars) sur la période 2008-2012.

La mise en œuvre de ces réformes programmées et la mobilisation de cette importante ressource financière constitueront les principaux défis pour le Mali et ses partenaires dans le cadre du suivi de la table ronde.

A mi-chemin de l'horizon 2015 le Mali accuse un important retard dans la mise en œuvre des OMD. Aussi la Conférence a noté avec préoccupation que, malgré les avancées réalisées dans quelques domaines tels que l'accès à l'eau potable, l'éducation de base et la lutte contre le VIH/SIDA, le Mali risque de ne pas atteindre plusieurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) notamment dans les domaines de la santé, du genre, de la réduction de la pauvreté et de la faim. Ainsi, les participants ont recommandé que les actions du Gouvernement et des partenaires dans les différents secteurs soient harmonisées afin de mieux prendre en compte l'ambition commune de faciliter l'atteinte des OMD au Mali. Ils ont salué la volonté du gouvernement malien d'accélérer les progrès vers les OMD, à travers notamment l'Initiative de localisation des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), programme bâti sur la base du plan décennal 2006-2015 pour la réalisation des OMD. Parmi les mesures et recommandations de la table ronde, on note la tenue de consultations sectorielles, notamment celle sur l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA.

L'élaboration de cette initiative est intervenue dans un contexte marqué par la flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité avec des implications négatives en matière d'accessibilité des populations vulnérables à la sécurité alimentaire dans les pays en développement, particulièrement dans un pays enclavé comme le Mali, confronté aux aléas de la nature. Ce contexte difficile rappelle aussi la nécessité et l'urgence d'entreprendre des actions vigoureuses pour renverser la tendance afin d'accroître les capacités de production nationale.

Aussi, l'initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA, ciblée sur des communes structurellement déficitaires sur le plan de la sécurité alimentaire, a été élaborée par le Gouvernement du Mali pour accélérer l'atteinte des OMD par la réalisation d'actions basées sur l'identification des besoins matériels des populations concernées. Elle repose sur une approche transectorielle de lutte contre la pauvreté, mise en œuvre par le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et le Projet Villages du Millénaire.

Elle découle également des objectifs du Programme de Développement Economique et Social du Président de la République qui a fixé des objectifs très clairs à atteindre concernant les services disponibles au niveau des populations locales. Enfin, en s'appuyant sur le Programme National de Sécurité Alimentaire et les axes d'intervention du CSCRP, cette

initiative est également conforme à l'esprit de la Déclaration de Paris, en particulier pour ce qui concerne l'appropriation nationale et l'utilisation des programmes nationaux.

En effet, les analyses du Système d'Alerte Précoce (SAP) ont permis d'identifier des communes vulnérables, considérées comme structurellement déficitaires, et ont mis en exergue les phénomènes de dégradation caractérisés qui touchent ces zones et créent une situation d'insécurité alimentaire, pouvant aller jusqu'à la famine. La zone géographique de l'initiative, qui comprend toutes les communes du nord dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal, ainsi que certaines communes des régions de Mopti, Kayes, Ségou et Koulikoro, correspond bien aux défis auxquels le Gouvernement du Mali fait face aujourd'hui.

L'objectif visé étant d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire dans ces 166 communes, qui regroupent près de 2 millions d'habitants au sein de 2855 villages, comme une première étape de la mise en œuvre du plan décennal.

Les interventions ciblées, qui concernent la préservation de l'environnement, la gestion de la fertilité des sols, l'intensification des systèmes de production végétale et animale, la diversification de la production, l'amélioration de la commercialisation/transformation, le développement de la commercialisation des produits agricoles, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, aux routes, à l'énergie, sont toutes pertinentes et répondent aux besoins matériels des populations concernées.

Au cours de la table ronde, les participants ont salué la démarche de l'initiative et ont recommandé :

- d'établir une situation de référence des 166 communes les plus vulnérables du PNSA permettant d'approfondir l'analyse, à travers entre autre une enquête de terrain afin d'identifier les interventions en cours, l'état des infrastructures et les besoins non couverts ;
- de poursuivre la réflexion sur le cadre institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative en s'assurant de sa cohérence avec le schéma de la décentralisation au Mali;
- de mieux articuler le lien entre l'Initiative et les programmes sectoriels.

Les partenaires ont enfin souhaité poursuivre les échanges sur l'Initiative en vue d'arriver rapidement à un document consensuel qui permettrait l'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes du PNSA.

Ainsi, comme préalable à la tenue de la consultation thématique, il est nécessaire de : 1) mener une évaluation de terrain permettant d'identifier les interventions en cours, les infrastructures existantes, la situation dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau ainsi que l'état des besoins non couverts 2) affiner le cadre institutionnel de mise en œuvre de l'Initiative 3) poursuivre les échanges sur l'initiative en vue de mobiliser les bailleurs de fonds. C'est ainsi, qu'à la demande du gouvernement du Mali, le PNUD, la FAO et d'autres partenaires au développement, entendent à travers ce projet élaboré avec le Gouvernement, apporter une assistance technique et financière à l'approfondissement de l'analyse sur l'initiative, à l'accompagnement du gouvernement pour l'organisation de la consultation thématique ainsi qu'à la facilitation de la mobilisation des partenaires et ressources pour la concrétisation de ce programme innovant.

## **II. OBJECTIFS ET STRATEGIE D'INTERVENTION**

### **2.1. Objectifs**

Ce projet vise à accompagner le Gouvernement du Mali à réaliser les consultations qui s'avèrent indispensables pour l'analyse plus approfondie de certaines questions en vue de finaliser et aider au démarrage de la mise en oeuvre de l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA.

Quatre objectifs spécifiques sont poursuivis :

1. Etablir une situation de référence des 166 communes les plus vulnérables ;
2. Elaborer un montage institutionnel et de gestion de l'initiative ;
3. Contribuer à la préparation et à l'organisation de la consultation thématique sur l'Initiative des 166 communes ;
4. Poursuivre le dialogue et la mobilisation des acteurs concernés et des partenaires techniques et financiers autour de l'initiative.

### **2.2. Stratégie d'intervention**

Le renversement de la tendance actuelle du retard accusé par Mali exige la mise en place de stratégies saines et solides, une augmentation de la croissance économique, des investissements publics et une amélioration des capacités de production. L'accélération de l'atteinte des OMD est un défi pour tout le Mali et les partenaires au développement. L'initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes du PNSA nécessite l'implication de tous les acteurs du développement dans une stratégie cohérente et axée sur les résultats. Elle implique également un alignement et une cohérence parfaite avec les politiques et stratégies sectorielles. Dans la stratégie de mise en oeuvre du PNSA, il a été retenu que l'exécution technique des sous programmes soit confiée aux structures techniques des Ministères concernés, aux ONG, ou toute autre organisation privée ou para publique, sur une base contractuelle à travers des programmes collaboratifs et/ou des prestations rémunérées.

Pour la mise en oeuvre de l'Initiative, il sera procédé à une analyse du cadre institutionnel pour orienter, formuler, exécuter et suivre l'initiative d'accélération d'atteinte des OMD. Le gouvernement du Mali sera responsable de la mise en oeuvre de l'initiative. Afin d'ancrer l'initiative au niveau de la population bénéficiaire, les représentants de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales sont invités à participer à la formulation, à l'orientation, à la mise en oeuvre et au suivi du programme.

Le cadre institutionnel de l'Initiative pourrait se greffer de préférence sur les cadres déjà existant afin d'éviter des doublons dans la création des structures d'orientation, de pilotage, de coordination et de suivi, notamment le dispositif du PNSA. Ce dispositif institutionnel du PNSA comprend :

- o un Conseil National de Sécurité Alimentaire pour l'orientation, présidée par le premier ministre et le secrétariat assuré par le Commissariat de Sécurité Alimentaire (CSA) ;

- un Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire pour la coordination et le suivi, présidé par le Commissariat de Sécurité Alimentaire (CSA) ;
- Le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire est représenté au niveau des régions et du District de Bamako, au niveau des Cercles et au niveau Communal par respectivement :
  - le Comité Régional de Sécurité Alimentaire présidé par le Gouverneur de Région / district de Bamako
  - le Comité Local de Sécurité Alimentaire (Cercle), présidé par le Préfet de Cercle
  - le Comité Communal de Sécurité Alimentaire, présidé par le Sous-préfet
- Ces comités sont chargés de suivre la situation alimentaire et nutritionnelle, d'initier et d'exécuter des mesures par rapport à la sécurité alimentaire ainsi que de veiller à la mise en œuvre des décisions du comité supérieur.

Ainsi, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire aura en charge la mise en œuvre de ce projet qui contribuera à finaliser le projet de l'initiative, soutenir les études d'évaluation et supporter la prise en charge de la consultation thématique, et assurer la promotion en vue de mobiliser les financements nécessaires.

### **2.3 Raison justifiant l'assistance du PNUD**

Le PNUD accompagne le Gouvernement depuis l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et sa présentation à la première table ronde de Genève en 1998. Il a ainsi appuyé le gouvernement dans l'organisation de la 5<sup>ème</sup> table ronde de Genève en 2004 et s'est fortement impliqué dans le processus CSLP pour en être un acteur majeur. Le PNUD a soutenu le gouvernement dans l'organisation de la Table ronde en 2008. Il a soutenu l'élaboration du plan décennal d'atteinte des OMD ainsi que la préparation des différents documents de la table ronde. Pour le PNUD, le développement des capacités est depuis toujours l'objectif principal et la priorité de toutes les interventions au niveau des pays. Dans la perspective du PNUD, le renforcement des capacités vise à consolider l'appropriation nationale des orientations politiques et stratégiques des processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions de développement.

Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, « le rôle du Système de développement des Nations Unies comprend la fourniture de Conseils et une coopération technique pour établir des capacités axées sur les résultats chez les homologues nationaux... ». Le renforcement des capacités est l'un des axes majeurs de l'UNDAF et du CPO 2008-2012. La place centrale du renforcement des capacités dans la mission du PNUD a été confirmée dans le Document final du Sommet mondial 2005 issu de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixantième session.

Le présent appui fait suite à une requête du Gouvernement du Mali sollicitant le concours du PNUD pour mener à bien la réflexion et l'organisation de la consultation thématique sur l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA. En effet, c'est à la faveur de la visite du Professeur Jeffrey Sachs, à Bamako en 2007, que le Président de la République l'a sollicité pour aider le Mali à mettre en œuvre l'approche des villages du millénaire « village par village » dans le cadre du PNSA, qui concourt à la réalisation de l'objectif 1 des OMD, la réduction de la pauvreté et de la faim. Le PNUD, en

tant qu'agence du Système des Nations Unies désigné par le Secrétaire Général des NU pour coordonner les interventions et assurer le suivi de l'évolution vers l'atteinte des OMD, a ainsi soutenu le Gouvernement pour l'élaboration de l'Initiative des 166 communes, en mettant à la disposition du Commissariat à la Sécurité Alimentaire un consultant pour finaliser le draft du programme.

Cet appui vient donc tout naturellement comme une suite logique et une poursuite de l'appui déjà fourni en matière d'assistance à la formulation de politiques de développement en général et de réduction de la pauvreté en particulier, de renforcement des capacités, de planification et de gestion stratégique du développement par le développement d'outils, méthodes et politiques devant accompagner ou favoriser la mise en œuvre effective et le suivi de l'exécution du PDES et des OMD.

## **2.4 Système des Nations Unies**

Au delà des interventions du PNUD et de la FAO, l'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes pourrait prendre la dimension d'un programme conjoint auquel prendraient part l'ensemble des agences du Système des Nations Unies (SNU). Aussi, il existe au sein du SNU plusieurs processus inter-organisations de suivi de la réalisation des OMD aussi bien à l'échelon mondial que national (exemple du groupe de réflexion, créé par le Secrétaire général des Nations Unies, sur les retards pris dans la mise en œuvre des OMD). Ceci parce que l'atteinte des OMD constitue un défi pour lequel toutes les agences, en fonction de leur mandat, contribuent à relever.

### **Rôle de la FAO dans la mise en œuvre de l'Initiative**

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a pour but d'améliorer l'état nutritionnel, le niveau de vie, la productivité agricole et le sort des populations rurales en général.

Depuis sa création, la FAO lutte contre la faim et la pauvreté en œuvrant en faveur du développement agricole, de l'amélioration nutritionnelle et de la sécurité alimentaire - à savoir l'accès de tous, à tout moment, à la nourriture nécessaire à une vie active et saine.

La FAO donne une assistance multiforme au développement du Mali dans le cadre de son Programme de terrain. Ce programme met généralement en œuvre les stratégies de la FAO par le biais de projets financés, pour l'essentiel, soit à travers des ressources budgétaires issues des contributions fixées aux pays membres par la Conférence de la FAO (Ressources du Programme de coopération Technique de la FAO), soit à travers des ressources extrabudgétaires assurées par le PNUD, d'autres Agences des Nations Unies ou des Fonds Fiduciaires Gouvernementaux.

Au niveau du Programme de Pays du PNUD au Mali, plusieurs projets importants ont été mis en œuvre par la FAO. Il s'agit de projets qui ont contribué le plus au retour de la paix et à la normalisation de la situation de crise au Nord Mali en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de développement humain durable de ces Régions. Il s'agit aussi de projets qui ont permis au Gouvernement de se doter d'un document de référence principal de la politique agricole du pays pour la période 1992-2010 (Schéma Directeur du Développement Rural dont l'actualisation vient d'être faite en 2002) et d'un cadre de politique de communication pour le développement.

En plus de sa contribution à l'élaboration du Programme National de Sécurité Alimentaire, son rôle de chef de file du groupe Economie rurale et agricole des PTF, la FAO est appelée à apporter un soutien important à travers des appuis multiformes, l'assistance technique et suivi de la mise en œuvre du volet agricole de l'initiative.

### FIDA

Le FIDA intervient actuellement au Mali à travers trois programmes. Il s'agit du Programme Fonds de développement en zone sahélienne (FODESA), du Programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali (PIDRN) et du Programme intégré de développement rural de la région de Kidal (PIDRK). Le FIDA a été désigné par le Gouvernement du Mali comme le chef de file des bailleurs de fonds intervenant dans le nord du pays. Le PIDRN a constitué sa première intervention dans ce cadre. Les options stratégiques de l'intervention du FIDA visent à améliorer les conditions de vie des populations rurales en situation difficile, notamment les agro-pasteurs, les petits agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs. Une attention particulière est accordée aux zones sahéliennes et sahélo-sahariennes. Dans ces zones d'intervention prioritaires pour le Gouvernement malien, le FIDA jouit d'une grande expérience. Cette expérience est un atout dont pourrait profiter l'Initiative.

### PAM

Les interventions du PAM au Mali s'appuient sur la stratégie de réduction de la pauvreté et s'articulent autour des axes relatifs à l'amélioration de la capacité d'apprentissage des élèves du cycle primaire, l'amélioration de l'état de santé nutritionnel des enfants de moins de cinq ans et un meilleur accès pour tous à la sécurité alimentaire. Les activités entreprises au cours de ces dernières années portent sur l'appui à l'éducation de base, l'alimentation complémentaire et l'appui aux services communautaires de santé et le programme création d'actifs productifs de prévention et d'atténuation des catastrophes. Il s'agit pour le PAM de contribuer à accroître le taux de scolarisation et de fréquentation scolaire des enfants, notamment des filles, des ménages pauvres, de prévenir la malnutrition, et de contribuer au rétablissement des enfants mal nourris par une alimentation complémentaire. Le PAM entend ainsi lutter contre le VIH Sida, créer et préserver des actifs qui permettent aux ménages de faire face à l'insécurité alimentaire, se préparer et réagir en cas de catastrophe naturelle, prévenir les crises alimentaires et en atténuer les effets.

### OMS

Les indicateurs du secteur de la santé sont considérés comme étant les plus éloignés des cibles OMD. La santé de la reproduction et la lutte contre la maladie sont des domaines dans lesquels l'expertise technique et mobilisatrice de l'OMS est reconnue. Elles constituent aussi des enjeux pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD à l'horizon 2015. Les axes d'intervention du programme stratégique de l'OMS au Mali portent sur :

- lutte contre la maladie, santé de la femme et de l'enfant;
- promotion de la santé, environnement et situations d'urgences;
- organisation du système de santé.

L'assistance, l'appui conseil et l'encadrement de l'OMS sont incontournables pour l'accomplissement des progrès significatifs dans la démarche de réalisation de l'Initiative.

## UNICEF

Le programme de coopération 2008-2012, entre le Mali et l'UNICEF, a pour objectif que les enfants et les femmes, particulièrement les plus vulnérables, jouissent pleinement de tous leurs droits. Le programme contribue principalement à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (et accessoirement des autres objectifs du Millénaire) et des trois effets escomptés sur cinq du PNUAD 2008-2012. Deux niveaux d'intervention sont retenus pour le programme : a) au niveau national, les interventions permettront de renforcer les capacités nationales surtout en terme de planification et de suivi à travers un appui technique au Gouvernement et aussi de s'assurer que les enfants sont pris en compte dans les politiques nationales à travers un plaidoyer; et b) au niveau local/Communautaire, elles permettront de délivrer des services de qualité aux bénéficiaires surtout les plus vulnérables et en veillant à la participation des Communautés organisées et motivées à la planification, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des interventions. Le programme entend renforcer davantage les bonnes pratiques en genre dans le secteur de l'éducation, du VIH/SIDA et de la survie en vue d'obtenir des avancées notables dans l'équité hommes/ femmes et garçons/filles dans les prestations de services à tous les niveaux en vue de l'atteinte des OMD.

### Banque Mondiale

La Stratégie d'appui pays (SAP) de la Banque mondiale vise à contribuer à l'effort de développement du Mali par un soutien aux domaines clés de la croissance et aussi par une offre de service social plus efficace et amélioré, en cohérence avec le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR). La banque mondiale est l'un des plus grands bailleurs du financement du développement au Mali. Elle intervient dans plusieurs secteurs de développement, notamment l'agriculture, les transports, l'éducation, l'énergie. Le portefeuille de projets et programmes actifs financés par la Banque mondiale au Mali, à travers l'Association internationale du développement (IDA), se compose de 14 opérations, pour un engagement total de \$667,4 millions et un montant disponible de \$359,4 millions à la date du 31 octobre 2007. Il comprend entre autres, le Projet Sectoriel des Transports, le Projet d'appui au secteur de l'énergie est en préparation, le Projet d'appui aux services agricoles et organisations paysannes (PASAOP), le Projet de compétitivité et diversification agricole (PCDA), le Projet d'appui aux communautés rurales (PACR), le Projet énergie domestique et accès aux services de base (PEDASB), le Projet d'amélioration des corridors de transports (PACT), le Projet sectoriel des transports (PST 2). Dans le secteur du Développement humain, on note la contribution au financement du Programme d'investissement du secteur de l'éducation (PISE 2), le Programme multisectoriel de lutte contre le SIDA (MAP/SIDA) et le Projet centre de formation pour le développement (PCFD).

### Les autres partenaires

En plus des agences du système des Nations Unies citées plus haut, le Mali est appuyé dans la mise en œuvre de ses priorités de développement notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire par beaucoup d'autres partenaires multilatéraux, bilatéraux et privés tels que la France, le Canada, l'Allemagne, le Japon, l'USAID, le Danemark, le Luxembourg, Sasakiwa Global 2000, la BAD, la BID, la BOAD, l'UEMOA, etc

Les interventions des partenaires techniques et financiers au Mali s'appuient sur le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté qui constitue le cadre fédérateur des politiques et stratégies de développement du pays. Ces interventions couvrent l'ensemble des secteurs de développement du pays. Les partenaires et le gouvernement du Mali sont aujourd'hui engagés dans une démarche de collaboration visant à assurer l'efficacité de l'aide au développement suivant les principes de la déclaration de Paris. Le Plan d'action pour l'efficacité de l'aide du gouvernement et la Stratégie commune d'assistance pays (SCAP) des partenaires sont des instruments de cette coopération dont la mise en œuvre doit aboutir à la réalisation des objectifs de croissance, de réduction de la pauvreté et accélérer les progrès vers l'atteinte des OMD.

Ainsi, cette initiative qui est conforme aux orientations stratégiques du CSCR et qui s'inscrit dans une approche transectorielle, constitue une expérience novatrice pour accélérer l'atteinte des OMD avec l'appui de l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Mali.

### III. Cadre de résultats

**Effet auquel le projet concourt :** Renforcement des capacités des acteurs nationaux pour améliorer l'efficacité des programmes nationaux ayant un fort impact sur l'atteinte des OMD.

**Indicateur d'effet :** Accélération de l'atteinte des OMD au Mali

#### Résultat 1. : Disponibilité d'information exhaustive sur les 166 communes du PNSA

Dans le communiqué final de la table ronde, les participants ont salué la volonté du gouvernement malien d'accélérer les progrès vers les OMD ainsi que l'Initiative de localisation des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Ils ont recommandé que les orientations de cette Initiative et ses structures de gestion soient précisées et que sa mise en œuvre soit pleinement coordonnée avec les actions sectorielles des pouvoirs publics et les activités de développement local des partenaires. C'est dans ce cadre que les études envisagées ici concourent à apporter des réponses claires et précises aux recommandations formulées.

En effet, de nombreuses petites études ont été réalisées dans le cadre du Programme National de Sécurité Alimentaire. Il s'agit entre autres, de l'analyse du SAP qui a permis d'identifier la situation alimentaires des 166 communes, de l'analyse du GAP de financement du PNSA réalisée par la FAO, qui a permis de faire ressortir des projets qui interviennent sur le volet précis de la sécurité alimentaire, ou encore de l'étude réalisée avec le concours de l'Université du Michigan sur l'élaboration des plans communaux et atouts des communes concernées. Ces différentes études, tout en renseignant sur la situation dans les 166 communes, ne permettent pas cependant de faire le diagnostic exact de l'ampleur des défis et des besoins pour assurer l'atteinte des OMD.

C'est ainsi que conformément aux recommandations de la TRBF, les études prévues concernent :

- l'Etude de l'état des lieux dans les 166 communes du PNSA ;
- la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Pour l'étude sur l'état des lieux dans les 166 communes, les investigations doivent permettre de recueillir davantage d'informations sur les interventions des partenaires au développement dans ces 166 communes, l'état des infrastructures et les besoins à combler en terme d'infrastructures et ressources humaines pour accélérer l'atteinte des OMD. Cette étude devra aboutir à la production d'une situation de référence pour les 2855 villages dans les 166 communes et permettre d'évaluer le gap de financement de l'initiative, mais aussi permettre d'alimenter un dispositif informatisé en vue d'un suivi de l'évolution de l'état de mise en œuvre. La collecte des données sera précédée par une campagne d'information et de sensibilisation à l'endroit des collectivités territoriales, des structures du Gouvernement et des partenaires au développement.

L'étude sur la mise en place d'un SIG doit constituer le produit final des prétendantes études. Elle doit permettre la mise en place d'un système de gestion d'information géographique afin de disposer d'une visualisation numérique des atouts et contraintes des 166 communes, l'état des infrastructures, les partenaires présents, les modes d'interventions, mais aussi permettre d'entrer de nouvelles informations sur les projets en cours et les évolutions constatées.

Pour toutes ces études, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire est responsable de l'élaboration des termes de référence et du suivi de l'exécution sur le terrain.

**Résultat 2.** : Mise en place d'un cadre institutionnel et de gestion adéquat pour la mise en œuvre de l'Initiative.

Le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire met l'accent sur le rôle de coordination du CSA et identifie les départements techniques comme structures d'exécution.

La relecture du décret portant création du PNSA et l'élaboration en cours du décret portant création du Programme de Renforcement du Système National de Maîtrise des Crises Alimentaires (PRMCA) doivent permettre de mieux préciser les attributions spécifiques des deux dimensions de la sécurité alimentaire. Toutefois la complexité de la mise en œuvre de l'initiative en raison de son caractère transectoriel commande de poursuivre la réflexion sur les aspects institutionnels.

Au demeurant, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a pris la note de service N° 000 23 /PR/CSA du 15/ 09/ 2008, relative à la création de l'Unité de Suivi du PNSA en attendant la signature du décret cité plus haut. Elle joue le rôle d'interface entre le CSA et les structures d'exécution et a pour mission la coordination et le suivi des activités du PNSA, prioritairement dans les communes structurellement déficitaires.

L'Unité de Suivi du PNSA a pour attributions spécifiques :

- la planification des interventions complémentaires, sur la base des programmes d'exécution technique et financière des différents projets en cours ;
- du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des sous programmes exécutés par les partenaires du PNSA ;
- la recherche auprès des partenaires d'exécution, de l'équilibre et la synergie entre les zones et les régions ;
- l'élaboration d'un manuel de procédures pour le suivi évaluation et l'harmonisation des méthodes d'intervention des partenaires d'exécution du PNSA ;
- l'élaboration des rapports de synthèse sur les progrès réalisés, les contraintes enregistrées et les mesures correctives nécessaires à une meilleure mise en œuvre du PNSA :

- la contribution à la préparation des réunions du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) et du Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPSA) ;
- la recherche du financement complémentaire du PNSA.

L'Initiative étant par sa nature et ses axes d'interventions un programme multisectoriel, la question de son rattachement institutionnel tant du point de vue de la gouvernance, des modalités de gestion des ressources mobilisées que de la réelle capacité de l'ANICT à jouer son rôle d'agent d'exécution auprès des collectivités locales, sont autant de préoccupations des partenaires qui méritent une analyse et un examen approfondis. C'est pourquoi l'étude à conduire doit permettre de relever les insuffisances du dispositif institutionnel actuel et proposer les mesures de correction et /ou les alternatives à privilégier pour assurer l'efficacité du programme et sa cohérence avec les programmes sectoriels.

Concernant les modalités pratiques de mobilisation et gestion de fonds recueillis dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative, l'étude sur l'analyse du cadre institutionnel et de gestion, notamment de la capacité de l'ANICT à délivrer les services attendus, permettra d'affiner les conditions énoncées dans le document présenté à la table ronde. En effet, initialement, l'initiative devrait s'appuyer sur le dispositif financier de la décentralisation et son organe d'exécution l'ANICT pour acheminer les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative au niveau communal, à travers le FNACT dont le but est de mettre à la disposition des PTF un instrument pour recevoir tous les financements attribués aux collectivités territoriales. Le FNACT serait alors alimenté par le fonds fiduciaire multi-donateurs.

### **Résultat 3** : Tenue de la consultation thématique sur l'Initiative des 166 communes

La table ronde a recommandé la tenue, dans les meilleurs délais possibles, de quatre consultations thématiques dont celle sur l'initiative des 166 communes du PNSA. Pour la tenue de cette consultation thématique de nombreuses étapes restent à franchir pour la prise en compte des recommandations de la table ronde et l'organisation technique et matérielle de la rencontre.

Pour assurer le bon déroulement de ces activités, une équipe de trois cadres recrutés sera mise à la disposition du Commissariat à la Sécurité Alimentaire pour la préparation de la consultation thématique. Cette équipe, placée sous la tutelle du CSA, sera chargée de :

- la préparation et la réalisation de l'étude de référence dans les 2855 villages des 166 communes du PNSA,
- la mise en place d'une base de données et d'un système d'informations géographiques sur les dites communes ;
- le montage du cadre institutionnel et de gestion de l'initiative;
- la promotion de l'initiative auprès des partenaires techniques et financiers ;
- l'organisation technique et matérielle de la consultation thématique sur l'Initiative des 166 communes du PNSA.

L'équipe sera dirigée par un chef d'équipe, recruté pour son expertise dans le montage, la gestion des projets du secteur de l'économie rurale, ses qualités relationnelles, sa connaissance des pratiques et procédures des partenaires techniques et financiers, et du

gouvernement. Il aura en charge de coordonner les activités des autres membres de l'équipe et rendre compte au Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Le chef d'équipe sera appuyé par un Expert économiste- statisticien chargé de l'élaboration, des termes de référence et du questionnaire des enquêtes. Il aura également pour mission la supervision des enquêtes, l'exploitation et l'analyse des données collectées. Il travaillera, à cet effet, en étroite relation avec les structures du système statistique (DNSI, ODHD, CPS) et les représentants des collectivités territoriales et des partenaires au développement.

L'équipe sera complétée par un chargé de partenariat avec pour mission, de favoriser les relations de partenariat avec les partenaires techniques et financiers du Mali, de préparer les activités de marketing et promotion de l'initiative, d'assurer les services extérieurs au sein de l'équipe et de contribuer à l'organisation technique et matérielle de la consultation thématique.

Les termes de référence des différents experts membres de cette équipe de préparation et de réalisation de la consultation thématique seront élaborés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire en relation avec le PNUD et la FAO. A la demande du CSA, le PNUD pourrait lancer très rapidement le processus devant conduire à la mise en place de cette équipe.

#### **Résultat 4. : Adhésion des partenaires et mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'Initiative**

La réussite de ce programme passe nécessairement par l'adhésion des partenaires du gouvernement, de la société civile, des collectivités territoriales et des bailleurs de fonds du Mali. C'est pourquoi, il est impératif de mener d'intenses activités de marketing et plaidoyer, et surtout d'associer ces différents partenaires à tous les stades de la finalisation de l'initiative.

Ainsi, l'équipe pour la préparation de la consultation thématique, sous la direction du CSA, doit prendre en compte tous les secteurs clefs afin d'articuler les interventions sur une base durable qui implique l'engagement et la responsabilisation des acteurs étatiques (nationales et locales), de la société civile et du secteur privé.

Le document de l'initiative à identifier comme préalable pour le financement et la mise en œuvre l'exécution des réformes stratégiques à entreprendre dans les domaines de l'administration publique, de la gestion du développement de l'économie et des finances publiques ainsi que la consolidation de la bonne gouvernance. Les premières réactions des partenaires montrent le besoin d'assurer le lien entre le programme et les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement concernant l'appropriation, l'harmonisation de l'aide, l'alignement sur les programmes nationaux, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. L'autre axe de communication doit donc consister à mettre en exergue l'articulation de l'initiative avec les programmes sectoriels de développement, surtout en mettant un accent particulier sur l'originalité de la décentralisation de l'aide au développement, et l'éclosion d'un cadre de dialogue fécond avec les collectivités décentralisées.

Des rencontres d'échanges et concertations avec les partenaires locaux et étrangers seront nécessaires pour les convaincre de l'intérêt à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative des 166 communes. Pour cela, ils devront être associés à toutes étapes de la préparation de la consultation thématique afin de recueillir leurs avis et contributions à l'amélioration du cadre

institutionnel et de gestion de l'initiative. Par ailleurs, des missions de sensibilisations pourraient se rendre auprès de certains partenaires stratégiques pour promouvoir l'Initiative et obtenir leur adhésion à sa mise en oeuvre. Il s'agit là d'entreprendre des actions de communication, de plaidoyer, de tenir des réunions de concertations et d'assurer la prise en compte des préoccupations des partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales et des agences de mise en oeuvre du programme sur le terrain.

## **VI. Modalités de gestion du Projet**

Le projet sera mis en oeuvre selon les modalités d'Exécution Nationale avec le Commissariat à la Sécurité Alimentaire comme agence d'exécution au nom du gouvernement du Mali.

Le PNUD mettra les ressources du projet à la disposition de l'agence d'exécution, sous forme d'avances trimestrielles sur la base d'un programme de travail. L'agence d'exécution présentera des rapports trimestriels d'exécution physique et financière. Des audits annuels seront menés pour rendre compte de l'évaluation de la gestion du projet.

Ce projet sera exécuté en cohérence avec l'Approche harmonisée des procédures de remises d'espèces aux partenaires d'exécution (HACT) qui propose de nouvelles méthodes de gestion des procédures de remises d'espèces aux partenaires d'exécution. Les modalités de cette approche sont les remises directes d'espèces, les paiements directs, le remboursement et l'exécution directe par l'organisme.

L'étape de l'exécution de l'initiative donnera lieu à la signature d'un accord entre le Gouvernement, le PNUD et les autres partenaires en vue de la mise en place d'un cadre de gestion fiduciaire géré par le gouvernement, conformément aux recommandations de l'étude sur le cadre institutionnel et de gestion, pour recevoir les contributions du PNUD et celles des autres partenaires. Chaque demande d'appui à l'Exécution Nationale fera l'objet de la signature d'une lettre d'accord spécifique entre le PNUD et le Gouvernement spécifiant la nature des services rendus et le calendrier de versement des ressources.

## **V. Contexte légal**

Le présent document constitue l'instrument visé à l'article 4 de l'Accord Type d'Assistance de Base (ATAB) conclu entre le Gouvernement du Mali et le PNUD, signé le 09 juin 1978 par les parties, révisé le 03 juin 1980, et entré en vigueur le 17 mars 1993.

Résultats	Intrants	Produits	Coûts en FCFA	Périodes
<u>Résultat 1:</u> Disponibilité d'information exhaustive sur les 166 communes du PNSA	1.1. Etude de l'état des lieux dans les 166 communes du PNSA : - enquête dans des 166 communes du PNSA ; - recueil d'information auprès des PTF sur leurs interventions dans les communes cibles ; - atelier de validation des données.	1.1.1. Rapport de la situation de référence dans les 166 communes	70.000.000	Octobre 08- janvier 09
	1.2. Etude sur l'élaboration d'un système d'information géographique : - recrutement d'un bureau d'études spécialisé en cartographie et informatique	1.1.2. Rapport de détermination du GAP de financement de l'initiative	2.500.000	Janvier 09
	2.1. Etude d'analyse du cadre institutionnel, des modalités pratiques de mobilisation et gestion de fonds recueillis, et de la capacité de mise en œuvre de l'ANICT : - recrutement de deux consultants locaux.	1.2.1. Système d'Information Géographique (SIG) des 166 communes du PNSA	8.000.000	Février 09
<u>Résultat 2:</u> Mise en place d'un cadre institutionnel et de gestion adéquat pour la mise en œuvre de l'Initiative	2.2. Atelier d'examen du rapport d'étude	2.1.1. Rapport d'étude de l'analyse du cadre institutionnel et des capacités de gestion	5.000.000	Octobre 08- décembre 09
	3.1. Recrutement d'une équipe chargée de prendre en compte les recommandations de la TRBF et l'organisation technique et matérielle de la consultation thématique : - un chef d'équipe spécialisé dans le montage, la gestion des projets,	2.2.1. Cadre institutionnel et gestion disponible et validé	2.1. TDRs pour l'étude sur l'analyse du cadre institutionnel et gestion ;  3.1.2 TDRs étude pour la mise en place d'un SIG des 166 communes ;	3.000.000
<u>Résultat 3:</u> Tenue de la consultation thématique sur 166 communes de l'Initiative				Octobre 08